

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS. Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de votes contre: 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 29 Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME. Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.053 - Recrutement d'un vacataire

Christian DUMAS expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents contractuels de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps.
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, dans le cadre de l'éveil musical auprès des enfants de la halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles (RAM), il est fait appel à un intervenant pour proposer des ateliers musicaux adaptés à la toute petite enfance (enfants de moins de 3 ans). Ces ateliers ont lieu tout au long de l'année scolaire à raison d'une à deux heures tous les 15 jours en fonction du planning trimestriel d'activités élaboré par la responsable du service Petite Enfance en collaboration avec les assistantes maternelles et l'animatrice du RAM.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait.

Après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour animer les ateliers musicaux à destination des enfants de la haltegarderie et du RAM au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 30€.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

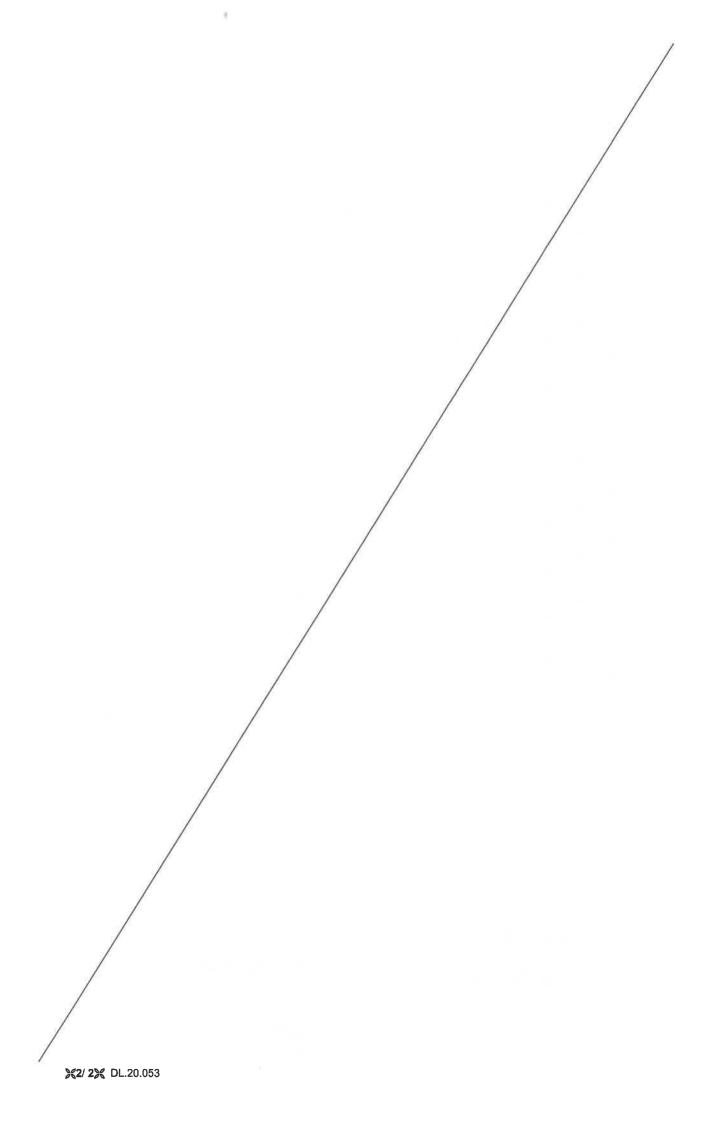
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

0 8 JUIL 2020 INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : Notification le : 08 JUIL 2020

0 8 JUIL, 2020

Le Maire Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-053

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR recu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2020-07-08T16-04-42.00 (MI224123182)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-053-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte: Recrutement d'un vacataire

Date de décision : 03/07/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel

4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).

Acte:

DL.20.053-RH-recrutement d'un

Multicanal: Non

vacataire.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 08/07/20 à 16:04

Date 08/07/20 à 16:04

Accusé de réception Date 08/07/20 à 16:12 Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie